

Berlin, le 19 septembre 2022

« Développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie »

Le programme de développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie permet à la société civile de jouer son rôle d'acteur majeur et de partenaire de l'action publique et de soutenir les processus de transformation continus dans ces pays. Le gouvernement fédéral subventionne des mesures destinées à **établir ou développer des structures permanentes de coopération au niveau de la société civile entre des actrices et acteurs d'Allemagne et des pays du Partenariat oriental ou de Russie. Il s'agit de structures dans le cadre desquelles les partenaires allemands et étrangers des projets coopèrent et se répartissent les tâches équitablement.** Cela englobe tout l'éventail des projets culturels et éducatifs (notamment médias, sciences, éducation – formation professionnelle comprise –, culture, langues et travail de jeunesse).

Toutefois, la guerre d'agression russe contre l'Ukraine menée en violation du droit international marque une rupture qui a bouleversé la région et dont les répercussions se font ressentir dans tous les pays du programme, tant en matière de politique de sécurité et de politique intérieure que sur le plan économique. Les sociétés civiles de ces pays sont elles aussi concernées. C'est pourquoi nous adaptons également ce programme à ce tournant historique provoqué par la guerre russe en Ukraine.

Notre intérêt principal consiste à préserver et à rétablir les structures de la société civile d'orientation démocratique, notamment en Ukraine, y compris celles qui sont en exil provisoire. Nous voulons parallèlement renforcer la résilience démocratique et lutter contre la désinformation afin de contribuer à une société stable. Les échanges, les actions culturelles incitant au débat sur les valeurs communes et les droits humains ainsi que les projets de formation universitaire, professionnelle et sociopolitique pour les jeunes peuvent également inciter un plus grand nombre de personnes à s'engager sur le plan social. Nous soutiendrons par ailleurs l'entrecroisement des sociétés d'accueil et des nouveaux arrivants et nous promovons des projets multilatéraux qui prennent en compte cet aspect.

I. Tous les projets doivent poursuivre au moins l'un des objectifs généraux suivants :

- 1. Renforcer le pluralisme et la résilience en vue d'appuyer la diversité des opinions et des médias et de lutter contre la désinformation.**

L'idée du pluralisme est un élément clé constitutif des démocraties modernes, la légitimité de ces dernières résidant avant tout dans la reconnaissance et le respect de la diversité des opinions, des intérêts et des objectifs au sein de la société.

Sont soutenus des projets qui promeuvent l'établissement et le développement de la diversité de l'information, des opinions et des médias, qui combattent la désinformation et qui accroissent la résilience. Seront pris en considération en priorité les projets pouvant contribuer à la résilience des sociétés contre les informations non fiables ou fausses, grâce au renforcement et à la qualification des actrices et acteurs médiatiques, ainsi qu'à un meilleur accès à des offres médiatiques (locales) pluralistes et de qualité. Les projets doivent en outre permettre aux journalistes et aux professionnels des médias en exil provisoire de continuer à exercer le métier qu'ils ont appris.

2. *Encourager le débat de valeurs et le respect des droits humains en vue d'approfondir la compréhension mutuelle.*

Ce sont avant tout les projets d'échange et les projets culturels qui peuvent être subventionnés au titre de cet objectif. Dans le cadre de ce qui est possible à l'heure actuelle, sont soutenues les mesures de rencontre permettant d'échanger sur les valeurs fondamentales comme le respect des droits humains, la légalité de l'action administrative, l'indépendance de la justice, le droit de la personne à la vie et au libre épanouissement ainsi que le principe de la décision majoritaire. La défense commune de ces valeurs favorise également la compréhension mutuelle au sein de la région du Partenariat oriental et de la Russie et permet de sensibiliser l'Allemagne à ces pays.

Sont éligibles les mesures destinées à transmettre et à renforcer ces fondamentaux dans le cadre d'échanges au sein de la société civile ou d'actions culturelles et qui contribuent à mettre en relation la société civile dans les pays partenaires.

3. *Créer des perspectives d'avenir et amorcer la transformation démocratique en vue de consolider les démocraties, de combattre la corruption, d'œuvrer à un rapprochement avec l'UE et, dans le même temps, de créer des possibilités d'éducation individuelles.*

Peuvent être subventionnées dans le cadre de cet objectif les initiatives visant à renforcer les aspirations démocratiques afin d'offrir à tous des perspectives d'avenir sûres au sein de la société. En Ukraine en particulier, notre priorité consiste à soutenir les processus de transformation et à préserver ainsi que rétablir les structures de la société civile détruites par la guerre d'agression russe. Les projets tenant compte de la perspective d'adhésion de l'Ukraine, de la République de Moldova et de la Géorgie à l'UE peuvent apporter une contribution spécifique à cet égard. Sont par ailleurs éligibles les actions universitaires, professionnelles et sociopolitiques de formation et de perfectionnement qui incitent un plus grand nombre de personnes à s'engager sur le plan social. Un autre aspect peut aussi consister à

préserver sur place les structures sociétales et de la société civile qui font face à des difficultés particulières.

4. Appuyer le dialogue et le rapprochement ; des mesures de confiance dans la perspective de surmonter les conflits régionaux.

Sont éligibles les mesures de prévention et de gestion des crises utilisant des instruments du domaine culturel et éducatif dans les conflits régionaux non résolus et qui posent ainsi les jalons d'une future entente. Pour l'année 2023, cet objectif s'adresse aux pays du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et à la République de Moldova. Dans le contexte de la guerre d'agression russe, des citoyennes et citoyens ukrainiens, russes et biélorusses ont quitté leur pays et se sont installés dans d'autres pays du Partenariat oriental parce qu'ils subissaient des menaces et des répressions en raison de leurs convictions. Les projets visant à rapprocher ces personnes de la société (civile) de leur nouvelle patrie peuvent également être subventionnés.

II. Pour l'année 2023, seront privilégiés les projets abordant l'un des objectifs prioritaires suivants :

Faire face aux campagnes de désinformation et aux discours erronés

- Cela inclut des projets qui s'opposent aux campagnes de désinformation et aux infox, qui contribuent à l'éducation aux médias des personnes qui ne sont pas nées avec le numérique et qui favorisent une consommation autonome des médias.

Éducation au climat et durabilité

- Cet objectif inclut des projets qui contribuent à développer une prise de conscience collective de la crise climatique, qui mettent en relation les défenseuses et les défenseurs du climat et qui leur donnent une voix, et qui ancrent de cette façon le sujet de la durabilité au sein des sociétés civiles des pays participant au projet concerné.

Soutien et mise en réseau des femmes

- Cet objectif inclut des projets qui sensibilisent davantage le public à l'engagement social des femmes et qui renforcent la mise en réseau de ces dernières avec d'autres actrices et acteurs de la société civile. Dans le cadre de sa politique étrangère féministe, le gouvernement fédéral considère qu'il est essentiel que tous les groupes de la population soient associés à la prise de décision politique. Cela concerne également les femmes qui ne sont toujours pas suffisamment représentées dans la sphère (pré)politique.

Appui à la société civile ukrainienne, Jeunesse pour l'Europe

- Cet objectif inclut des mesures de soutien dans le cadre d'un exil provisoire ainsi que l'établissement ou le rétablissement de structures de la société civile dans le pays d'origine et la numérisation de ces structures. Afin d'appuyer les aspirations de l'Ukraine, de la République de Moldova et de la Géorgie à intégrer l'UE, nous soutiendrons des projets qui œuvrent à la lutte contre la corruption et à la promotion de la démocratie.
- Formats d'échange et mesures de rencontre entre adolescents et jeunes, ces formats et mesures étant axés sur l'Ukraine, la République de Moldova, la Géorgie ainsi que l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Appui à la société civile démocratique russe et biélorussienne

- Cet objectif concerne des projets avec la société civile russe et biélorussienne qui s'engagent en faveur d'un socle de valeurs démocratiques et de liberté.

Politique étrangère féministe : groupes vulnérables, régions rurales

- Les projets qui travaillent aux côtés d'actrices et d'acteurs de la société civile en danger et de groupes vulnérables tels que des enfants et des jeunes, des personnes handicapées et des personnes LGBTIQ sont compris dans cet objectif.
- Sont par ailleurs concernés les projets qui interviennent à l'écart des centres urbains ou dans les régions rurales.

Conditions formelles (pour de plus amples informations, veuillez consulter la FAQ) :

Les projets de coopération avec la société civile peuvent être subventionnés s'ils sont réalisés **en Allemagne, en France, en Pologne, dans les pays du Partenariat oriental** (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) **ou en Russie** et si au moins deux organismes sont associés. Les projets, personnes ou organisations qui sont en exil provisoire sont également éligibles.

Seuls les projets de la société civile peuvent être subventionnés, c'est-à-dire uniquement des actrices et des acteurs en dehors du domaine de l'action publique et économique.

Les fonds octroyés sont des fonds de projet, ce qui signifie qu'ils répondent au principe de l'annualité budgétaire. Les projets devraient donc, en principe, **s'achever** dans le cours de l'année 2023, c'est-à-dire **avant le 31 décembre 2023**. Le ministère fédéral des Affaires étrangères peut autoriser les projets dépassant l'année uniquement dans des cas exceptionnels motivés.

Le montant minimal de subvention est de 50 000 euros ; aucun montant maximal de subvention n'est fixé.

Les esquisses de projet (en allemand ou en anglais) peuvent être soumises du 20 septembre au 21 octobre 2022, **uniquement** sur le site

<http://oepr.diplo.de>.

Vous trouverez sur ce site d'autres [informations et instructions](#) concernant la soumission des esquisses de projet. Toute modification ultérieure d'une esquisse de projet déjà soumise et tout envoi ultérieur sont exclus.

Pour toute question, veuillez d'abord consulter la FAQ. Si vous n'y trouvez pas de réponse, la division 601 du ministère fédéral des Affaires étrangères se tient à votre disposition. Veuillez dans ce cas envoyer un courriel à l'adresse 601-oepr@diplo.de ou contacter directement le ou la collègue compétent(e) :

M^{me} Lena Graziano : +49 (0)30 1817 2148 / 601-2-1@diplo.de (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Russie)

M^{me} Julia Luther : +49 (0)30 1817 4272 / 601-2-4@diplo.de (République de Moldova, Ukraine)

M. Daniel Demele : +49 (0)30 1817 97104/ daniel.demele@diplo.de (Russie)

En cas de **problèmes techniques** d'utilisation du site <http://oepr.diplo.de>, veuillez vous adresser directement à M^{me} Graziano (tél. : +49 (0)30 1817 2148, courriel : 601-6@diplo.de).